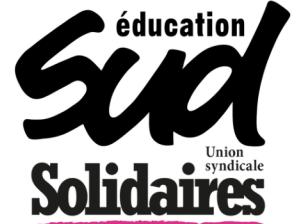




L'AGENDA de la période 3

Les temps forts décryptés par SUD éducation



Le registre santé et sécurité au travail (RSST)

En cas de problème, vous pouvez remplir, en ligne ou en version papier, le RSST afin d'alerter la hiérarchie, de manière plus efficace que par un courriel, sur un problème dans votre école qui ne se résout pas (problème au niveau des locaux, élève ingérable, conditions de travail dures à vivre, etc...). Votre IEN a obligation d'y apporter une réponse. Si besoin, vous pouvez écrire à SUD pour avoir le tutoriel qui vous permettra de remplir le RSST, et pour être accompagné·es dans sa rédaction !

Le livret scolaire unique (LSU)

Le LSU est accessible sur votre environnement numérique de travail. Il n'est obligatoire qu'à partir du CP. La périodicité pour le compléter est définie par le conseil des maître·s (en général, deux ou trois fois par année scolaire). Il n'y a pas d'obligation légale à rencontrer individuellement toutes les familles pour la remise du livret, c'est à l'appréciation des équipes pédagogiques. De la même manière, et afin de refuser toute uniformisation forcée des pratiques, les modalités retenues pour le compléter appartiennent aux enseignant·es afin qu'elles reflètent au mieux leurs manières d'évaluer. Les éléments obligatoires sont : les éléments du programme travaillés durant la période (que vous pouvez formuler comme bon vous semble), les petites croix indiquant le positionnement de l'élève et une synthèse générale.

Les stages syndicaux

Nous avons le droit à 12 jours de congé de formation syndicale maximum par an ! Pour participer, il suffit de formuler une demande de congé de formation au moins un mois à l'avance auprès du DASEN. Si l'administration n'a pas répondu 15 jours manuscritement avant le début du stage, cela équivaut à une autorisation. L'administration n'a pas à vous réclamer de convocation en amont du stage. Vous recevrez de la part du syndicat une attestation de participation qui pourra être demandée par l'administration à l'issue du stage. Le salaire est maintenu durant le congé de formation syndicale mais l'administration, pourtant informée un mois à l'avance de l'absence, ne procède que trop rarement au remplacement des professeur·es des écoles qui participent aux stages syndicaux. SUD éducation propose régulièrement des stages syndicaux sur de nombreux thèmes, tenez-vous informé·es !

16 janvier : Toutes en grève avec les AESH

SUD éducation appelle avec la FSU, la CGT éduc'action et le SNALC à la grève le 16 janvier 2025 pour les droits des AESH : pour un vrai statut, un vrai salaire, non à la mutualisation ! Il est urgent d'engager dès à présent un processus permettant de sortir les AESH de la précarité. Les ministères de l'Éducation nationale, de l'agriculture et chargé de la mer doivent enfin respecter les AESH ! Ensemble, toutes et tous dans la mobilisation pour gagner des avancées pour les AESH !

Le rendez-vous de carrière (PPCR)

Il s'agit d'une inspection suivie d'un entretien avec votre IEN. La venue de l'IEN doit vous être annoncée au plus tard 15 jours à l'avance. Les seuls documents obligatoires à présenter sont le registre d'appel, l'emploi du temps affiché et les livrets scolaires. En fin d'année scolaire, vous recevez un compte-rendu : vous avez 15 jours pour y indiquer vos observations. À la rentrée suivante, l'appréciation finale du DASEN vous est délivrée : c'est à partir de ce moment que vous pouvez engager un recours. SUD éducation vous rappelle que vous avez la possibilité de refuser votre RDV de carrière. Si vous souhaitez faire un recours ou refuser votre inspection, ne restez pas isolé·e : contactez nous !

Les collègues non remplacé·es

SUD éducation vous encourage à compter les absences non remplacées et à les communiquer aux parents ! Vous avez par exemple la possibilité d'afficher un compteur sur le mur de l'école, à mettre régulièrement à jour. Pour maintenir la pression sur la hiérarchie, vous pouvez aussi compléter des fiches du RSST à chaque fois que vous devez accueillir les élèves d'un·e collègue non remplacé·e dans votre classe ou encore écrire une motion de conseil des maître·s ou de conseil d'école.

Rejoignez la dynamique SUD éducation !

Un syndicat efficace et combatif

Un syndicat pour le progrès social

Un syndicat de tous les combats de société : écologiste, féministe, antiraciste, antivalidiste, contre les LGBTphobies, l'extrême-droite et les réactionnaires de tout poil !

Un syndicat qui défend les droits des personnels.

Pour adhérer :
www.sudeducation.org